

Association des propriétaires des berges du lac Nick 74, 2° rue de Cherbourg Chambly (Québec) J3L 4S4 www.apbln.com apbln@apbln.com M. Henri Derome, Président M. Christian Couloume, Trésorier M. René Désy, Secrétaire

Communiqué 2018/07

Version web

Le 25 mars 2019

À tous les membres de l'APBLN

OBJET: INFO-CA

La présente vise à vous informer de certains suivis du conseil d'administration.

Assemblée générale annuelle 2019 (AGA-2019)

En conformité avec le règlement <u>4.4.1</u>, l'AGA se tiendra le dimanche 9 juin 2019 de 9 h à 11 h à l'hôtel de ville de la municipalité de Bolton-Est. L'avis de convocation officiel sera expédié par courriel le 27 mai 2019. Tel qu'il est spécifié dans le règlement, à moins qu'il ne s'agisse d'un point d'information générale, aucune affaire ne peut être soulevée séance tenante nécessitant un débat ou une décision. Tous les points de discussion doivent être expressément mentionnés dans l'avis de convocation.

Nous joignons le projet de l'avis de convocation pour votre information. Si vous désirez ajouter des points, svp, nous les faire parvenir par <u>courriel</u> avant le 17 mai afin que nous puissions les ajouter à l'avis de convocation officiel.

Élection des membres du conseil d'administration (règlement 1.3.37)

Afin de permettre une plus grande ouverture, de faciliter le changement et de promouvoir l'engagement des membres, nous encourageons tous les membres désirant se présenter comme administratrice ou administrateur de l'APBLN de soumettre leur candidature. Conséquemment, nous débutons l'appel des candidatures dès maintenant. Nous présenterons toutes les candidatures reçues sur notre site Web à compter du 1er mai 2019. Néanmoins, la fermeture officielle de l'appel des candidatures se fera à l'AGA juste avant de procéder à l'élection. Le cas échéant, nous prévoyons procéder à l'élection du nouveau conseil d'administration par scrutin tel qu'il est prévu au règlement 1.4.149.

Écocentre du 18 mai 2019 – Municipalité de Bolton-Est

La municipalité de Bolton-Est nous informe qu'elle pourra recueillir le polystyrène d'emballage et les barquettes de styromousse la journée de l'écocentre mobile. Vous pouvez donc d'ores et déjà mettre vos barquettes de côté. Le polystyrène et les barquettes doivent être très propres. L'entreprise ne peut pas recycler du styromousse ou du polystyrène contaminé (même si l'on juge qu'il est peu sale, il ne pourra pas être valorisé).

La municipalité recherche des bénévoles pour aider au tri des matières. Si vous voulez participer à cette journée de valorisation, contactez <u>environnement@boltonest.ca</u>.

Programme national de gestion du myriophylle en épi

La municipalité de Bolton-Est vous invite à visionner cette vidéo sur le myriophylle : https://www.youtube.com/watch?v=BE1fRCpQ4wU&feature=youtu.be

Commande d'arbustes

La municipalité de Bolton-Est vous informe de son programme de vente d'arbustes adaptés aux bandes riveraines à des prix modiques. <u>Les formulaires sont sur notre site Web (menu : Membres/Municipalité – Info)</u>.



Association des propriétaires des berges du lac Nick 74, 2° rue de Cherbourg Chambly (Québec) J3L 4S4 www.apbln.com apbln@apbln.com M. Henri Derome, Président M. Christian Couloume, Trésorier M. René Désy, Secrétaire

Nouveaux membres

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Livia Bienvenue et à M. Nicholas St-Pierre qui se joignent à l'APBLN par l'acquisition en février dernier du terrain APBLN-49 situé au 10 chemin Sanders.

En toute collaboration,

Le Conseil d'administration de l'APBLN



Association des propriétaires des berges du lac Nick 74, 2° rue de Cherbourg Chambly (Québec) J3L 4S4 www.apbln.com apbln@apbln.com M. Henri Derome, Président M. Christian Couloume, Trésorier M. René Désy, Secrétaire

**** PROJET D'AVIS DE CONVOCATION ****

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'APBLN (règlement 4.4.1) ASSEMBLÉE SPÉCIALE (règlement 4.4.3) AVIS DE CONVOCATION 9 JUIN 2019 DE 9H00 À 11H00 À L'HÔTEL DE VILLE DE BOLTON-EST

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée.
- 2. Approbation du procès-verbal du 16 juin 2018.
 - a. Affaires découlant
- 3. Rapport du conseil d'administration :
 - a. Rapport du président;
 - b. Rapport du trésorier :
 - i. Lecture des états financiers 2017/18 (du 1 novembre 2017 au 31 octobre 2018)
 - Approbation des états financiers 2017/18;
 - iii. États financiers prévisionnels 2018/2019 (du 1 novembre 2018 au 31 octobre 2019);
- 4. Assemblée spéciale :
 - a. Municipalisation des chemins
 - b. Servitude des sommets
 - C. ...
- 5. Approbation du budget général :
 - a. Établissement de la cotisation annuelle;
 - b. Approbation du budget 2018/19 révisé; et
 - c. Approbation du budget 2019/20 (du 1 novembre 2019 au 31 octobre 2020).
- 6. Varia (points d'information seulement)
- 7. Élection des administrateurs
- 8. Fermeture de l'assemblée